

◎債務救済措置に関する日本国政府と象牙海岸共和国政府との間の交換公文

(略称) 象牙海岸共和国との債務救済措置取極

平成 十一年 六月 十八日 アビジャンで
平成 十一年 六月 十八日 効力発生
平成 十一年十一月 三十日 告示

(外務省告示第四八八号)

目 次

日本側書簡	四三三
1 債務救済措置	四三三
2 繰延債務の額	四三三
3 債務繰延べの条件	四三六
4 銀行手数料	四三七
5 債務繰延べの第三国より不利でない条件の付与	四三七
6 協議	四三七
付表一 繰延債務の内訳	四三九
付表二 繰延債務の内訳	四三九
付表三 繰延債務の内訳	四三九
付表四 繰延債務の内訳	四四〇
付表五 繰延債務の内訳	四四〇
付表六 繰延債務の内訳	四四一

付表七	繰延債務の内訳	四四一
付表八	繰延債務の内訳	四四一
付表九	繰延債務の内訳	四四二
付表十	繰延債務の内訳	四四二
付表十一	繰延債務の内訳	四四三
付表十二	繰延債務の内訳	四四三
付表十三	繰延債務の内訳	四四四
附属書		四四五
象牙海岸共和国側書簡		四四七

(債務救済措置に関する日本国政府と象牙海岸共和国政府との間の交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本使は、千九百九十八年四月二十三日及び二十四日にパリで開催された象牙海岸共和国政府の代表者と関係債権諸国政府の代表者との間の協議において到達した結論に基づき日本国政府の代表者と象牙海岸共和国政府の代表者との間で行われた最近の交渉に言及する光栄を有します。本使は、更に、前記の交渉において到達した次の了解を確認する光栄を有します。

債務救済措置

1 債務繰延方式による債務救済措置が、海外経済協力基金(以下「基金」という。)により、日本国において施行されている関係法令に従ってとられることになる。

繰延債務の額

2 (i) 繰延への対象となる債務(以下「繰延債務」という。)の総額は、二十六億八千三百六十九万八千五百三十九円(二、六八三、六九八、五三九円)になる。繰延債務は、象牙海岸共和国政府が基金に対して負う次の債務であってこの書簡の付表に掲げるものから成る。

(a) 過去に繰り延べられなかった債務に関し、

(i) 千九百九十八年三月三十一日以前に弁済期限の到来した未払の元本及び契約上の利子(それらの内訳は、この書簡の付表一に掲げられる)。

(ii) 千九百九十八年四月一日から千九百九十九年三月三十一日までの間(両期日を含む。)に弁済期限の到来した元本及び契約上の利子(それらの内訳は、この書簡の付表二に掲げられる)。

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

(Note japonaise)

Abidjan, le 18 juin 1999

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la négociation récemment tenue entre les représentants du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire sur la base de la conclusion des consultations qui ont eu lieu à Paris le 23 et 24 avril 1998 entre les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers intéressés. J'ai également l'honneur de confirmer l'entente intervenue à l'issue de ladite négociation sur ce qui suit:

1. La mesure d'allègement de dette sous la forme de la consolidation s'appliquera dans le cadre des lois et règlements y relatifs en vigueur au Japon par le Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer (ci-après dénommé "le Fonds").

2. (i) Le montant total des dettes qui font l'objet de consolidation (ci-après dénommées "les Dettes consolidées") s'élève à deux milliards six cent quatre-vingt-trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-neuf yens (¥2.683.698.539). Les Dettes consolidées se composent des dettes mentionnées ci-après dues par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire remboursables au Fonds. Le contenu de ces dettes est spécifié dans les listes annexées à cette Note.

(a) Parmi les dettes non consolidées dans le passé:

(i) le principal et l'intérêt suivant le contrat non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant le 31 mars 1998. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 1 annexée ci-après;

(ii) le principal et l'intérêt suivant le contrat dont l'échéance est venue entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 2 annexée ci-après;

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

(iii) 千九百九十九年四月一日から二千一年三月三十一日までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来したか又は到来する元本及び契約上の利子（これらの内訳は、この書簡の付表三に掲げられる。）ただし、国際通貨基金（以下「IMF」という。）の理事会が、拡大構造調整措置（以下「ESAF」という。）に基づく象牙海岸共和国政府とIMFとの間の第二次取極を千九百九十九年七月三十一日（以下「承認の期限I」という。）までに承認し、かつ、関係債権諸国が、千九百九十八年四月二十四日にパリで象牙海岸共和国政府の代表者及び関係債権諸国政府の代表者によって署名された合意議事録（以下「合意議事録」という。）に定める条件を象牙海岸共和国政府が遵守したと認める場合に限る。

(iv) 二千一年四月一日から二千一年三月三十一日までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来する元本及び契約上の利子（これらの内訳は、この書簡の付表四に掲げられる。）ただし、IMFの理事会が、ESAFに基づく象牙海岸共和国政府とIMFとの間の第三次取極を二千一年七月三十一日（以下「承認の期限II」という。）までに承認し、かつ、関係債権諸国が合意議事録に定める条件を象牙海岸共和国政府が遵守したと認める場合に限る。

(b) 千九百八十九年二月二十八日、千九百九十年十月十九日及び千九百九十二年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡により行われた取極に従って過去に繰り延べられた債務に関し、

(i) 千九百九十八年三月三十一日以前に弁済期限の到来した未払の元本及び繰延利子（これらの内訳は、この書簡の付表五に掲げられる。）

四三四

(iii) le principal et l'intérêt suivant le contrat dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000 (y compris ces deux dates), à condition que le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (ci-après dénommé "le FMI") ait approuvé avant le 31 juillet 1999 (ci-après dénommée "l'échéance d'approbation I") un deuxième accord annuel entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le FMI au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (ci-après dénommée "la FASR"), et que les pays créanciers participants considèrent que la République de Côte d'Ivoire aura satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé signé le 24 avril 1998 à Paris par les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers (ci-après dénommé "le Procès-verbal agréé"). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 3 annexée ci-après; et

(iv) le principal et l'intérêt suivant le contrat dont l'échéance viendra entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001 (y compris ces deux dates), à condition que le Conseil du FMI ait approuvé avant le 31 juillet 2000 (ci-après dénommée "l'échéance d'approbation II") un troisième accord annuel entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le FMI au titre de la FASR, et que les pays créanciers participants considèrent que la République de Côte d'Ivoire aura satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 4 annexée ci-après.

(b) Parmi les dettes déjà consolidées auxquelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 28 février 1989, le 19 octobre 1990 et le 13 novembre 1992:

(i) le principal et l'intérêt de rééchelonnement non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant le 31 mars 1998. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 5 annexée

(iii) 千九百九十八年四月一日から千九百九十九年三月三十一日までの間（満期日を含む。）に弁済期限の到来した元本及び繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表六に掲げられる。）

(iv) 千九百九十九年四月一日から二千年三月三十一日までの間（満期日を含む。）に弁済期限の到来した元本及び繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表七に掲げられる。）。ただし、(a)(ii)にいう条件が満たされた場合に限る。

(v) 二千年四月一日から二千年三月三十一日までの間（満期日を含む。）に弁済期限の到来する元本及び繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表八に掲げられる。）。ただし、(a)(ii)にいう条件が満たされた場合に限る。

(c) 千九百九十五年三月二十七日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡により行われた取極に従って過去に繰り延べられた債務に関し、

(i) 千九百九十八年三月三十一日以前に弁済期限の到来した未払の繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表九に掲げられる。）

(ii) 千九百九十八年四月一日から千九百九十九年三月三十一日までの間（満期日を含む。）に弁済期限の到来した繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表十に掲げられる。）

(iii) 千九百九十九年四月一日から二千年三月三十一日までの間（満期日を含む。）に弁済期限の到来した元本及び繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表十一に掲げられる。）。ただし、(a)(ii)にいう条件が満たされた場合に限る。

ci-après;

(ii) Le principal et l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 6 annexée ci-après;

(iii) Le principal et l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000 (y compris ces deux dates), sous réserve que les conditions indiquées à l'alinéa (a)(iii) ci-dessus soient remplies. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 7 annexée ci-après; et

(iv) Le principal et l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance viendra entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001 (y compris ces deux dates), sous réserve que les conditions indiquées à l'alinéa (a)(iv) ci-dessus soient remplies. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 8 annexée ci-après.

(c) Parmi les dettes déjà consolidées auxquelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995:

(i) L'intérêt de rééchelonnement non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant le 31 mars 1998. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 9 annexée ci-après;

(ii) L'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 10 annexée ci-après;

(iii) L'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000 (y compris ces deux dates), sous réserve que les conditions indiquées à l'alinéa (a)(iii) ci-dessus soient remplies. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 11 annexée ci-après; et

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

四三六

(iv) 二千年四月一日から二千年三月三十一日までの間(両期日を含む)に弁済期限の到来する繰延
 利率(これらの内訳は、この書簡の付表十二に掲げられる)。ただし、(a) (b) について条件が満たされ
 た場合に限る。

(d) (a) (i)、(b) (i) 及び (c) (i) について債務の遅延利率であつて千九百九十八年三月三十一日以前に生じたもの
 (これらの内訳は、この書簡の付表十二に掲げられる)。

(2) 承認の期限 I 及び承認の期限 II は、関係債権諸国政府の代表者の行つ決定に従ひ日本国政府及び象牙
 海岸共和国政府の関係当局の同意を得て修正されるべきである。

(3) (i) について総額及びこの書簡の付表は、象牙海岸共和国政府の関係当局及び基金が行う最終的照合の後
 に日本国政府及び象牙海岸共和国政府の関係当局間の合意により修正されるべきである。

債務繰延 べの条件

3 債務繰延への条件は、象牙海岸共和国政府と基金との間で締結される債務繰延契約であつて、なかつす
 く次の原則を含むものにおいて規定される。

(1) 2 (i) (a) 及び (i) (b) について債務の各々は、この書簡の附属書に掲げる支払計画に従つて二千年四月一
 日に始まる四十八回の半年賦払によつて支払われる。

(2) 2 (i) (c) (i) について債務の各々は、二千年九月三十日に始まる八回の均等半年賦払によつて支払われ
 る。

(3) 2 (i) (c) (ii)、(iii) 及び (iv) について債務の各々は、二千年四月一日に始まる二十四回の均等半年賦払によ
 つて支払われる。

(iv) 1' intérêt de rééchelonnement dont l'échéance
 viendra entre le 1er avril 2000 et le 31
 mars 2001 (y compris ces deux dates), sous
 réserve que les conditions indiquées à
 l'alinéa (a) (iv) ci-dessus soient remplies.
 Le contenu de ces dettes est spécifié dans
 la liste 12 annexée ci-après.

(d) Les intérêts de retard à la date du 31 mars 1998
 des dettes mentionnées aux alinéas (a) (i), (b) (i) et
 (c) (i) ci-dessus. Le contenu de ces dettes est
 spécifié dans la liste 13 annexée ci-après.

(2) Les échéances d'approbation I et II pourront être
 modifiées d'un commun accord entre les autorités
 intéressées des Gouvernements du Japon et du Côte d'Ivoire
 conformément aux décisions des représentants des
 gouvernements des pays créanciers intéressés.

(3) Le montant total mentionné à l'alinéa (1) ci-
 dessus ainsi que les listes annexées à cette Note pourront
 être modifiées d'un commun accord entre les autorités
 intéressées du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de
 la République de Côte d'Ivoire, après l'étude finale faite
 par les autorités intéressées du Gouvernement de la
 République de Côte d'Ivoire et le Fonds.

3. Les conditions de la consolidation des dettes seront
 définies dans l'accord de consolidation des dettes, qui
 contiendra, notamment, les principes mentionnés ci-après,
 conclu entre le Gouvernement de la République de Côte
 d'Ivoire et le Fonds:

(1) Chacune des Dettes consolidées mentionnées aux
 alinéas (1) (a) et (1) (b) du paragraphe 2 sera payée en
 quarante-huit (48) semestriels dont la première sera
 payable le 1er avril 2016 en conformité avec le programme
 de remboursement démontré dans l'Annexe attachée à cette
 Note.

(2) Le remboursement de chacune des Dettes
 consolidées mentionnées à l'alinéa (1) (c) (i) du paragraphe
 2 sera effectué en huit (8) versements semestriels égaux et
 successifs, le premier intervenant le 30 septembre 2001.

(3) Le remboursement de chacune des Dettes
 consolidées mentionnées aux alinéas (1) (c) (ii), (iii) et
 (iv) du paragraphe 2 sera effectué en vingt-quatre (24)
 versements semestriels égaux et successifs, le premier
 intervenant le 1er avril 2003.

銀行手数料
債務繰延
の第三
国より不
利でない
条件の付
与
協議

(4) 2 (1)(d)にいう債務の各々は、千九百九十九年三月三十一日に始まる五回の均等半年賦払によって支払われる。

(5) 繰延債務に対する利率は、年一・八パーセントとし、2 (1)(a)(i)、(1)(b)(i)、(1)(c)(i)及び(1)(d)にいう債務については、千九百九十八年四月一日から、2 (1)(a)(ii)、(1)(b)(ii)、(1)(c)(ii)、(1)(d)(ii)、(1)(e)(ii)及び(1)(f)(ii)にいう債務については、この書簡の付表二、三、四、六、七、八、十、十一及び十二に掲げる各々の弁済期日から適用される。

(6) 支払われる利子については、象牙海岸共和国のすべての租税及び課徴金が免除される。

4 象牙海岸共和国政府は、繰延債務の決済に伴って生ずる銀行手数料を支払う。

5 象牙海岸共和国政府は、いずれかの第三国の居住者である債権を有する者に対し債務救済措置について3 (1)、(2)、(3)及び(4)にいう条件により有利な条件を与えた場合には、当該債権を有する者に与えられる条件より不利でない条件を、基金に直ちに与える。

6 象牙海岸の債務（この取極が対象とする債務を含む）の再編に関して象牙海岸共和国政府の代表者及び関係債権諸国政府の代表者が新たな結論に到達した場合には、日本国政府と象牙海岸共和国政府との間でこの取極の継続又は修正について討議するための協議が行われる。

本使は、閣下が前記の了解を象牙海岸共和国政府に代わって確認されれば幸いであります。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かって敬意を表します。

千九百九十九年六月十八日にアビジャンで

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

(4) Le remboursement de chacune des Dettes consolidées mentionnées à l'alinéa (1)(d) du paragraphe 2 sera effectué en cinq (5) versements semestriels égaux et successifs, le premier intervenant le 31 mars 1999.

(5) Le taux d'intérêt applicable aux Dettes consolidées sera d'un virgule huit pour cent (1,8%) par an. Ce taux sera applicable à partir du 1er avril 1998 pour les dettes mentionnées aux alinéas (1)(a)(i), (1)(b)(i), (1)(c)(i) et (1)(d) du paragraphe 2 et à partir des dates d'échéance respectives indiquées dans les listes 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11 et 12 attachées à cette Note pour les dettes mentionnées aux alinéas (1)(a)(ii), (1)(a)(iii), (1)(b)(ii), (1)(b)(iii), (1)(b)(iv), (1)(c)(ii), (1)(c)(iii) et (1)(c)(iv) du paragraphe 2.

(6) Les intérêts à payer seront exonérés de tout impôt et taxe de la République de Côte d'Ivoire.

4. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire payera les charges bancaires découlant du règlement des Dettes consolidées.

5. Si le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire accorde aux créanciers résidant dans un Etat tiers quelconque des conditions plus favorables que celles mentionnées aux alinéas (1), (2), (3) et (4) du paragraphe 3 à l'égard des mesures d'allègement de dette, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire accordera immédiatement au Fonds des conditions non moins favorables que celles accordées auxdits créanciers.

6. Si les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers intéressés parviennent à une nouvelle conclusion sur la réorganisation des dettes ivoiriennes (y compris celles qui font l'objet du présent arrangement), des consultations seront tenues entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire afin de discuter sur la continuation ou la modification du présent arrangement.

J'ai également l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir confirmer, au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, l'entente ci-dessus mentionnée.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

象牙海岸共和国駐在

日本国特命全權大使

中村實宏

象牙海岸共和国

外務大臣 アマラ・エシイ閣下

四三八

(Signé) Mitsuhiko Nakamura
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République de Côte d'Ivoire

Son Excellence
Monsieur Amara Essy
Ministre d'Etat,
Ministre des Affaires étrangères
de la République de Côte d'Ivoire

付表一
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十二年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書籍に基づく内借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十七年九月二十日 千九百九十八年三月二十日	一九八、一八五、四一六円 一九四、三二一、四九六円
計		三九二、四九六、九〇九円

付表二
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十二年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書籍に基づく内借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十八年九月二十日 千九百九十九年三月二十日	一九二、四二三、七四四円 一八八、六三三、九三三円
計		三八一、〇四七、六六三円

付表三
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十二年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書籍に基づく内借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十九年九月二十日 二千年三月二十日	一八六、六四三、〇六八円 一八三、二二三、九七八円
計		三六九、八六五、〇四五円

Liste 1

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	1e 20 septembre 1997 1e 20 mars 1998	196.185.416 194.311.493
Total		392.496.909

Liste 2

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	1e 20 septembre 1998 1e 20 mars 1999	192.413.741 188.633.922
Total		381.047.663

Liste 3

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	1e 20 septembre 1999 1e 20 mars 2000	186.642.067 183.222.978
Total		369.865.045

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

付表四

繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十九年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	二千年 九月二十日 二千年 三月二十日	一八〇、八七〇、三九三円 一七七、二七八、七八円
計		三五八、一四九、一七四円

付表五

繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
1 千九百八十九年二月二十八日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	千九百九十七年 八月三十一日 千九百九十八年 二月二十八日	三七、九九三、五一六円 三七、〇三三、七三七円
小 計		七五、一九七、二五三円
2 千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	千九百九十七年 八月三十一日 千九百九十八年 二月二十八日	一五、九二二、八九八円 一五、六五三、四四九円
小 計		三一、五六六、三四七円
3 千九百九十二年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	千九百九十七年 九月三十日 千九百九十八年 三月三十一日	三六、五八九、一三〇円 三六、〇五八、二六四円
小 計		七二、六四七、三九二円
合 計		一七九、四一〇、九九四円

Liste 4

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	le 20 septembre 2001 le 20 mars 2001	180,870,393 177,278,781
Total		358,149,174

Liste 5

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 28 février 1983	le 31 août 1997 le 28 février 1998	37,993,516 37,203,737
sous-total		75,197,253
2. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	le 31 août 1997 le 28 février 1998	15,912,898 15,653,449
sous-total		31,566,347
3. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	le 30 septembre 1997 le 31 mars 1998	36,589,130 36,058,262
sous-total		72,647,392
Total		179,410,992

付表六

繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
1 千九百八十九年十月十八日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	千九百九十年 八月三十一日	三六、四六三、八三八円
小	計	三六、四六三、八三八円
2 千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	千九百九十年 八月三十一日 千九百九十年 二月二十八日	一五、九二一、八九八円 七、五五七、〇四二円
小	計	九一、四六九、九四〇円
3 千九百九十二年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	千九百九十八年 九月三十日 千九百九十九年 三月三十一日	三五、七〇一、八二八円 三五、一八二、九一五円
小	計	七〇、八八五、七四三円
合	計	二〇〇、八一五、五二二円

付表七

繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
1 千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	千九百九十九年 八月三十一日 二千年 二月二十九日	七六、四八〇、六三五円 七五、〇一〇、四四〇円
小	計	一五一、四九一、〇七五円
2 千九百九十二年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	千九百九十九年 九月三十日 二千年 三月三十一日	三四、八二一、六七二円 三四、三八一、五九四円
小	計	六九、二〇五、二六六円
合	計	二二〇、六九六、三八四円

Liste 6

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et l'intérêt de rééchonnement payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 28 février 1989	le 31 août 1998 le 28 février 1999	36.463.838 15.912.998 71.597.942
2. Le principal et l'intérêt de rééchonnement payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	le 31 août 1998 le 28 février 1999	36.463.838 15.912.998 71.597.942
3. Le principal et l'intérêt de rééchonnement payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	le 30 septembre 1998 le 31 mars 1999	35.702.828 35.182.915
sous-total		93.469.940
Total		200.819.521

Liste 7

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et l'intérêt de rééchonnement payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	le 31 août 1999 le 29 février 2000	76.480.635 75.010.440
2. Le principal et l'intérêt de rééchonnement payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon sur l'accord conclu d'Ivoire et le Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	le 30 septembre 1999 le 31 mars 2000	34.822.671 34.382.992
sous-total		151.491.075
Total		220.696.338

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

付表八

線延債務の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
1 千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二千年 八月三十一日 二千年 二月二十八日	七二、八二八、五一九四 七、三三九、四九七四
小 計		一四六、一五八、〇六四
2 千九百九十年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二千年 九月三十日 二千年 三月三十一日	三三、九四二、五三三 三三、四三二、二九四
小 計		六七、三七四、七三三
合 計		二二三、五三二、七九四

付表九

線延債務の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十五年三月二十七日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十八年 三月三十一日	五、九三六、一七五四
計		五、九三六、一七五四

付表十

線延債務の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十五年三月二十日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十八年 九月三十日 千九百九十九年 三月三十一日	五、二二二、五二九四 五、九三六、一七五四
計		一〇四、一五七、七四四

Liste 8

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et l'intérêt de la consolidation des dettes entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu entre les Notes échangées entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	1e 31 août 2000 1e 31 août 2001 1e 28 février 2001	73.828.519 33.942.513 72.357.497
sous-total		146.158.016

2. Le principal et l'intérêt de la consolidation des dettes entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu entre les Notes échangées entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	1e 30 septembre 2000 1e 31 mars 2001	33.942.513 33.492.219
sous-total		67.374.732
Total		213.532.748

Liste 9

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rééchelonnement payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu entre les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	1e 31 mars 1998	51.936.175
Total		51.936.175

Liste 10

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rééchelonnement payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu entre les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	1e 30 septembre 1998 1e 31 mars 1999	52.221.539 51.936.175
Total		104.157.714

付表十一
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十五年三月二十七日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十九年 九月 三十日 二千年 三月 三十一日	五、二二二、五三九円 五、二二二、五三九円
計		一〇四、四四三、〇七八円

付表十二
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十五年三月二十七日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	二千年 九月 三十日 二千年 三月 三十一日	五、二二二、五三九円 五、九三六、一七五円
計		一〇四、一五七、七一四円

Liste 11

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rachat payable conformément aux contrats de consolidation des emprunts de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	1e 30 septembre 1999 1e 31 mars 2000	52.221.539 52.221.539
Total		104.443.078

Liste 12

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rachat payable conformément aux contrats de consolidation des emprunts de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	1e 30 septembre 2000 1e 31 mars 2001	52.221.539 51.936.175
Total		104.157.714

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

付表十三
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	額
1 千九百八十二年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された 書簡に基づく円借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従 って支払われるべき元本及び利子に対する繰延利子であつて、千九百九十八年三月二十 一日以前に生じたもの	二、〇〇一、二七九円
2 千九百八十九年一月二十八日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された 書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従つて支払われるべき 元本及び繰延利子に対する繰延利子であつて、千九百九十八年三月二十一日以前に生じた もの	四五七、七九六円
3 千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡 に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従つて支払われるべき繰延 利子に対する繰延利子であつて、千九百九十八年三月二十一日以前に生じたもの	一九一、八五〇円
4 千九百九十二年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された 書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従つて支払われるべき 元本及び繰延利子に対する繰延利子であつて、千九百九十八年三月二十一日以前に生じた もの	三三一、九〇四円
5 千九百九十五年三月二十七日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された 書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従つて支払われるべき 繰延利子に対する繰延利子であつて、千九百九十八年三月二十一日以前に生じたもの	二一、五六〇円
合 計	二、九八五、四六八円

Liste 13

Détails des dettes	Somme (Yens)
1. L'intérêt de retard à la date du 31 mars 1998 sur le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur accord de prêt, en vertu desquels le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	2.001.279
2. L'intérêt de retard à la date du 31 mars 1998 sur le principal et l'intérêt de aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	457.796
3. L'intérêt de retard à la date du 31 mars 1998 sur l'intérêt de rééchelonnement payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	191.852
4. L'intérêt de retard à la date du 31 mars 1998 sur le principal, les conformant aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	331.980
5. L'intérêt de retard à la date du 31 mars 1998 sur l'intérêt de rééchelonnement payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	2.561
Total	2.985.468

二千十六年四月一日	〇・五三パーセント
二千十六年十月一日	〇・五六パーセント
二千十七年四月一日	〇・五九パーセント
二千十七年十月一日	〇・六二パーセント
二千十八年四月一日	〇・六五パーセント
二千十八年十月一日	〇・六八パーセント
二千十九年四月一日	〇・七一パーセント
二千十九年十月一日	〇・七五パーセント
二千二十年四月一日	〇・七九パーセント
二千二十年十月一日	〇・八三パーセント
二千二十一年四月一日	〇・八七パーセント
二千二十一年十月一日	〇・九一パーセント
二千二十二年四月一日	〇・九六パーセント
二千二十二年十月一日	一・〇〇パーセント
二千二十三年四月一日	一・〇五パーセント
二千二十三年十月一日	一・一一パーセント
二千二十四年四月一日	一・一六パーセント
二千二十四年十月一日	一・二二パーセント
二千二十五年四月一日	一・二八パーセント
二千二十五年十月一日	一・三四パーセント
二千二十六年四月一日	一・四一パーセント
二千二十六年十月一日	一・四八パーセント
二千二十七年四月一日	一・五六パーセント
二千二十七年十月一日	一・六三パーセント
二千二十八年四月一日	一・七二パーセント

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

0,53 pour cent	au 1er avril	2016
0,56 pour cent	au 1er octobre	2016
0,59 pour cent	au 1er avril	2017
0,62 pour cent	au 1er octobre	2017
0,65 pour cent	au 1er avril	2018
0,68 pour cent	au 1er octobre	2018
0,71 pour cent	au 1er avril	2019
0,75 pour cent	au 1er octobre	2019
0,79 pour cent	au 1er avril	2020
0,83 pour cent	au 1er octobre	2020
0,87 pour cent	au 1er avril	2021
0,91 pour cent	au 1er octobre	2021
0,96 pour cent	au 1er avril	2022
1,00 pour cent	au 1er octobre	2022
1,05 pour cent	au 1er avril	2023
1,11 pour cent	au 1er octobre	2023
1,16 pour cent	au 1er avril	2024
1,22 pour cent	au 1er octobre	2024
1,28 pour cent	au 1er avril	2025
1,34 pour cent	au 1er octobre	2025
1,41 pour cent	au 1er avril	2026
1,48 pour cent	au 1er octobre	2026
1,56 pour cent	au 1er avril	2027
1,63 pour cent	au 1er octobre	2027
1,72 pour cent	au 1er avril	2028

象牙海岸共和国との債務救済措置取極

二千二十八年十月一日	一・八〇パーセント
二千二十九年四月一日	一・八九パーセント
二千二十九年十月一日	一・九九パーセント
二千三十年四月一日	二・〇八パーセント
二千三十年十月一日	二・一九パーセント
二千三十一年四月一日	二・三〇パーセント
二千三十一年十月一日	二・四一パーセント
二千三十二年四月一日	二・五三パーセント
二千三十二年十月一日	二・六六パーセント
二千三十三年四月一日	二・七九パーセント
二千三十三年十月一日	二・九三パーセント
二千三十四年四月一日	三・〇八パーセント
二千三十四年十月一日	三・二三パーセント
二千三十五年四月一日	三・四〇パーセント
二千三十五年十月一日	三・五七パーセント
二千三十六年四月一日	三・七四パーセント
二千三十六年十月一日	三・九三パーセント
二千三十七年四月一日	四・一一パーセント
二千三十七年十月一日	四・三三パーセント
二千三十八年四月一日	四・五五パーセント
二千三十八年十月一日	四・七八パーセント
二千三十九年四月一日	五・〇二パーセント
二千三十九年十月一日	五・二六パーセント

1,80 pour cent	au 1er octobre	2028
1,89 pour cent	au 1er avril	2029
1,99 pour cent	au 1er octobre	2029
2,08 pour cent	au 1er avril	2030
2,19 pour cent	au 1er octobre	2030
2,30 pour cent	au 1er avril	2031
2,41 pour cent	au 1er octobre	2031
2,53 pour cent	au 1er avril	2032
2,66 pour cent	au 1er octobre	2032
2,79 pour cent	au 1er avril	2033
2,93 pour cent	au 1er octobre	2033
3,08 pour cent	au 1er avril	2034
3,23 pour cent	au 1er octobre	2034
3,40 pour cent	au 1er avril	2035
3,57 pour cent	au 1er octobre	2035
3,74 pour cent	au 1er avril	2036
3,93 pour cent	au 1er octobre	2036
4,13 pour cent	au 1er avril	2037
4,33 pour cent	au 1er octobre	2037
4,55 pour cent	au 1er avril	2038
4,78 pour cent	au 1er octobre	2038
5,02 pour cent	au 1er avril	2039
5,26 pour cent	au 1er octobre	2039

(象牙海岸側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、更に、閣下の書簡に述べられた了解を象牙海岸共和国政府に代わって確認する光栄を有します。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かって敬意を表します。

千九百九十九年六月十八日にマヒシャンで

象牙海岸共和国

外務大臣 アマラ・エシイ

象牙海岸共和国駐在

日本国特命全權大使 中村實宏閣下

(Note ivoirienne)

Abidjan, le 18 juin 1999

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de Votre Excellence en date de ce jour ainsi libellée.

"(Note japonaise)"

J'ai également l'honneur de confirmer, au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, l'entente dont fait état la Note de Votre Excellence.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Amara Essy

Ministre d'Etat,
Ministre des Affaires étrangères
de la République de Côte d'Ivoire

Son Excellence
Monsieur Mitsuhiro Nakamura
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République de Côte d'Ivoire

(参考)

この取極は、我が国に対する象牙海岸共和国の債務の元本及び利子のうち一定のものにつき、その返済を繰り延べることについての両政府の了解を確認したものである。